



**Les gens passent toujours plus de temps dans des espaces clos. La qualité de l'air ambiant et les émissions générées par les matériaux mis en œuvre sur les sols et murs prennent donc une importance croissante. Les émissions dues aux vernis / laques, colles, systèmes d'étanchéité et autres, fraîchement appliqués, peuvent - pendant des jours après leur mise en place - entraîner encore une augmentation préoccupante de la concentration dans l'air des COV, Composés Organiques Volatiles (VOC, Volatile Organic Compounds en anglais), susceptibles de présenter un danger pour la santé.**

Des fabricants allemands renommés de colles pour revêtements de sol ont donc décidé de développer des produits de pose aussi pauvres que possible en émissions et de les promouvoir sur le marché. Pour constituer une base stricte, la „GEV“, „Gemeinschaft Emissionskontrollierte Verlegewerkstoffe („Association pour le Contrôle des Emissions des Produits de Pose“) a été fondée, en février 1997. Dans le but de donner aux consommateurs, artisans, planificateurs, architectes et distributeurs des informations sur les produits et technologies à faible émission disponibles sur le marché, ils ont créé l'EMICODE®, un symbole de classification protégé pour les produits de pose - d'une totale neutralité en termes de concurrence. La GEV est donc un organisme de surveillance et l'autorité responsable de l'attribution des licences. Par la suite, à la demande insistante du marché, la GEV s'est ouverte à d'autres produits du bâtiment et s'est parallèlement positionnée au niveau international, essentiellement en Europe.

Elle est aujourd'hui une institution reconnue à l'international, institution qui, de par sa fonction de surveillance des marchés - contribue grandement à la sécurité au travail, à la protection de l'environnement et du consommateur.

[www.emicode.com](http://www.emicode.com)

## Domaines de compétences

### Mission et objectif

La mission principale de la GEV est de favoriser la sécurité et la protection de l'environnement, du travail et du consommateur dans le secteur des colles et des produits chimiques pour le bâtiment. Son objectif principal consiste à donner au marché un moyen - d'une parfaite neutralité en termes de concurrence - d'évaluer et de différencier la multitude de produits en fonction de leurs émissions de COV. Le système de classification EMICODE® a été élaboré dans ce but. La GEV pratique une politique d'information ouverte et encourage la collaboration „inter-fabricants“ avec tous les partenaires de la branche. Progresser vers un habitat plus sain n'est en effet possible qu'avec la mobilisation de tous. Les consommateurs, artisans et fabricants doivent coopérer et adopter des produits haut de gamme à faible émission.

### Attribution d'une licence

Quand un fabricant demande une licence pour un de ses produits, son comportement émissif sera contrôlé par un laboratoire d'analyses indépendant, en respectant fidèlement une méthode d'essais normalisée. Sur la base des données obtenues au terme de ces mesures scientifiques, le fabricant se voit attribuer une licence avec le classement EMICODE® (marque déposée) correspondant. Elle lui permet d'apposer le symbole EMICODE® sur son produit et d'en faire de la publicité. Les fabricants dont les produits portent le symbole EMICODE® s'engagent à les fabriquer en assurant et contrôlant leur qualité, afin qu'ils correspondent aux exigences.

### En bref

- Des exigences croissantes concernant la qualité de l'air intérieur et les produits à faible émission
- Un repère clair nécessaire pour le commerce, l'artisanat, les planificateurs et les consommateurs
- EMICODE®: Evaluation - d'une totale neutralité en termes de concurrence - des produits quant à leurs émissions
- GEV: Autorité de licence et de contrôle
- Situation actuelle: La GEV est un promoteur - reconnu à l'international - de la sécurité et de la protection du travail, des consommateurs et de l'environnement

## Assurance qualité

Faire confiance, c'est bien, vérifier, c'est mieux ! Fidèle à cette devise, la GEV, autorité de contrôle, surveille dès le départ les affirmations relatives aux produits auxquels elle a attribué une licence. Après tirage au sort et sans en informer le fabricant, des produits EMICODE® sont achetés dans le commerce puis analysés - par des instituts de renommée internationale - quant à leurs émissions via des tests à long terme. Les anomalies sont sévèrement sanctionnées. Le fabricant dont les produits transgressent les engagements du label EMICODE® devra prendre en charge le coût de tous les contrôles.

Par ailleurs, après l'élimination des défauts dans sa production, il sera tenu de faire vérifier - suivant la même procédure - les produits issus de nouveaux lots. Un cas de récurrence entraîne un risque de retrait de la licence, et dans les cas les plus graves, la perte de toute admissibilité à la certification EMICODE®. Les résultats des inspections de ces dernières années ont montré que la rigueur dans la production d'une qualité optimale est assurée d'abord par les contrôles. A ce jour, l'écolabel EMICODE® est le seul symbole concernant les COV qui soit soumis à des contrôles de qualité réguliers et rigoureux, offrant ainsi au consommateur la meilleure protection en matière d'habitat sain et d'hygiène de l'air intérieur.

## Une success-story

Une comparaison montre nettement l'influence que la GEV, depuis sa création, a eu sur la qualité et l'hygiène de l'air intérieur:

Quand le taux d'émissions des colles en dispersion disponibles dans le commerce était d'environ 10000 µg/m³ avant 1997, les émissions de COVT des colles certifiées „EMICODE® EC 1“ („à très faible émission“) devaient être ≤ 100 µg/m³ après 28 jours. voire même, pour les produits EC 1<sup>PLUS</sup>, être ≤ 60 µg/m³ après 28 jours, valeur qui s'avère - techniquement - à la limite de la faisabilité.

Ainsi, après l'introduction des critères EMICODE®, le commerce et l'industrie ont soudainement constaté un net recul des réclamations. Grâce à cet impact, le label s'est développé pour devenir un repère international et une référence de qualité pour les produits à faible émission. Le milieu professionnel considère aujourd'hui la certification „EMICODE® EC 1 / EC 1<sup>PLUS</sup>“ comme LE label de qualité des produits à faible émission.

A ce jour, plus de 11 000 produits ont obtenus une licence. L'intérêt pour l'adhésion de nombreuses entreprises dans le monde augmente également sans cesse. Dans le cadre de leur expansion à l'international sur des marchés en pleine croissance, les fabricants individuels étant de plus en plus souvent confrontés à des labels existants, la GEV accepte (cf. Statuts du symbole, § 6 VI) l'identification simultanée avec certains écolabels, toutefois exclusivement s'ils sont reconnus et ne portent pas à confusion pour le consommateur.

## Communication

Dès la première heure, la GEV a informé le commerce et l'artisanat de ses activités et prestations par le biais de reportages dans les magazines spécialisés. Elle se présente à ses membres et aux personnes intéressées sur son site Internet [www.emicode.com](http://www.emicode.com).

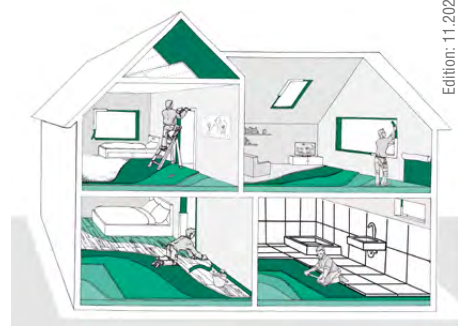
Dans sa brochure „GEV et EMICODE® – Questions & Réponses“, la GEV donne des réponses courtes et précises aux questions essentielles (relatives aux émissions) les plus fréquemment posées. La brochure „Respirer à pleins poumons avec EMICODE® - Le label de qualité des produits à faible émission“ offre un résumé complet du label, de la gamme des produits admissibles à la certification et de la méthode d'essai. Elle s'adresse aux maîtres d'ouvrage, architectes, services d'urbanisme et adjudicateurs, ainsi qu'aux particuliers intéressés par le sujet. Les deux brochures sont disponibles en allemand, anglais, français et italien.

Des informations générales relatives au label EMICODE® sont également disponibles pour les artisans et les consommateurs dans la brochure „EMICODE® heißt emissionsarm“ (EMICODE® = A faible émission). Pour plus d'informations sur les matériaux de construction à faible émission, applicateurs et consommateurs peuvent consulter sur notre site la liste des membres et leurs produits.



### En bref

- Une teneur totale en COV réduite, d'environ 10 000 µg/m³ à ≤ 100 µg/m³ pour la classe EC 1 et même ≤ 60 µg/m³ pour la classe EC 1<sup>PLUS</sup>
- Une nette régression des réclamations
- Une véritable reconnaissance internationale
- Le symbole „EMICODE® EC 1“ aujourd'hui LE label de qualité des produits à faible émission
- Plus de 11 000 matériaux / produits détenteurs d'une licence
- Un nombre de membres en augmentation (> 180 entreprises, dont pratiquement la moitié en Europe et outre-mer)
- Les spécificités nationales - en termes d'étiquetage - prises en compte
- Des contacts étroits avec la presse spécialisée du commerce et de l'artisanat
- Une collaboration avec l'Institut Bauen und Umwelt (IBU, Institut allemand pour le bâtiment et l'environnement) et la Deutschen Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen (DGNB, Société allemande pour une construction durable)



Edition: 11.2022